

Luc CHABOT

Bruno CHRISTIANE

Jean BOVY

Luc TILKIN

Jean-Luc FASSOTTE

Rue du Coq 56
4000 LIEGE



Pierre-Paul HEUZE

Rue des Prés, 27/B3

4300 WAREMME

Michel TIERNON

Rue de Plainevaux, 223
4100 SERAING

Administration centrale à Liège, étude ouverte de 9 à 12 h et de 13 à 17 h ▪ Srl Lex-EKho ▪ BCE : 0476.585.447

Tél. 04/226.54.78

Fax : 04/224.43.95

Compte tiers : BE67-2400-3845-9086 GEBABEBB

E-mail : info@lex-ekho.be

Politique de confidentialité, de protection et de gestion des données à caractère personnel

L'Etude « Lex.EKho huissiers de justice » (les huissiers de justice Luc Chabot, Bruno Christiane, Jean Bovy, Luc Tilkin, Jean-Luc Fassotte, Michel Stiernon) et son personnel s'engagent à respecter et à protéger la vie privée de toute personne faisant appel à ses services ou qui serait confrontée à leur intervention dans le cadre de l'exercice de la fonction d'huissier de justice, en conformité avec les dispositions du Règlement Général Européen sur la Protections des données (RGPD) entré en vigueur le 25 mai 2018.

Celui-ci prévoit notamment que l'utilisateur soit informé des données personnelles collectées, des finalités et des conditions de cette collecte.

Les huissiers de justice étaient déjà soumis à une série de mesures, notamment celles fixées par la Loi du 8 décembre 1992 sur la protection de la vie privée, les dispositions du Code pénal et les dispositions relatives au secret professionnel, de telle sorte que ce Règlement Européen s'inscrit dans la continuité de ces mesures.

La présente déclaration de politique de confidentialité, de protection et de gestion des données à caractère personnel ne concerne pas les personnes morales en tant que telles. Sont cependant concernés les données à caractère personnel qui seraient recueillies sur les personnes physiques liées à une personne morale.

Quelles données consultons-nous, enregistrons-nous, utilisons-nous, transmettons-nous ?

Les Huissiers de Justice sont des fonctionnaires publics et des officiers ministériels dans l'exercice des fonctions officielles qui leur sont assignées ou réservées par une loi, un décret, une ordonnance ou un arrêté royal. Ils confèrent l'authenticité à leurs actes conformément à l'article 1317 du Code Civil (article 509 du code judiciaire).

Nous ne traitons que les données pertinentes et nécessaires pour l'exécution de nos missions légales (article 519 du Code judiciaire), notamment celles qui sont déterminées par l'article 43 du Code judiciaire.

Nous collectons également toute donnée de nature à faciliter l'exercice de nos missions légales, telles que celles qui nous permettent d'entrer en contact avec les personnes ou encore leurs données financières qui nous permettent d'assurer un bon suivi comptable des dossiers.

Nous ne collectons aucune donnée relevant des catégories particulières telles que visées à l'article 9 du RGPD.

A quelles fins traitons-nous des données à caractère personnel ?

Nous traitons des données à caractère personnel pour l'exécution de nos missions fixées par la loi. Les missions et compétences des huissiers de justice sont précisées à l'article 519 du Code judiciaire.

Pour l'essentiel, les huissiers de justice sont seuls compétents :

- pour dresser et signifier tous exploits et mettre à exécution les décisions de justice ainsi que tous les actes ou titres en forme exécutoire ;
- pour effectuer à la requête de magistrats ou à la requête de particuliers des constatations purement matérielles, exclusives de tout avis sur les causes et les conséquences de fait ou de droit qui peuvent en résulter, ainsi que les constatations que nécessitent leurs missions légales ;
- pour procéder aux ventes judiciaires, publiques ou à l'amiable, de biens mobiliers et de navires dans le cadre de l'exécution forcée.

Par ailleurs, les huissiers de justice sont également compétents :

- pour assurer le recouvrement de dettes à l'amiable ;
- intervenir en tant que séquestre, liquidateur ou administrateur provisoire ;
- intervenir en tant que médiateur de dettes à l'amiable et en tant que médiateur de dettes dans le cadre du règlement collectif de dettes ;
- effectuer des enquêtes sur la solvabilité, établir et délivrer des rapports sur le patrimoine ;
- délivrer des attestations fiscales concernant les créances irrécouvrables ;
- surveiller les loteries et concours autorisés.

L'huissier de justice a un devoir d'information général envers le créancier poursuivant et envers le débiteur. C'est ainsi qu'en cas de risque d'insolvabilité du débiteur, l'huissier doit en informer le créancier afin de permettre à ce dernier d'apprécier correctement l'opportunité de faire procéder à des mesures d'exécution. De même, il doit informer le débiteur des possibilités qu'offre le règlement collectif de dettes.

Vous êtes donneur d'ordre (celui qui nous confie une mission : avocat, notaire, particulier, etc.) – personne physique, nous récoltons notamment les données suivantes :

- Données pour remplir nos missions légales : Nom, prénom, date de naissance, profession, domicile ou résidence professionnelle.

- Données de contact et de gestion financière : adresses email, numéros de téléphone et GSM, données relatives à vos comptes financiers, personne de contact, référence de dossier.

Vous êtes requérant (celui à la requête de qui la mission est exécutée) – personne physique, nous récoltons notamment les données suivantes :

- Données pour remplir nos missions légales : Nom, prénom, date de naissance, sexe, numéro national, domicile, résidence éventuelle et éventuelle élection de domicile.
- Données de contact et de gestion financière : adresses email, numéros de téléphone et GSM, données relatives à vos comptes financiers.

Dans des cas spécifiques, des données relatives à votre situation familiale peuvent aussi être récoltées, notamment lors de la signification ou de l'exécution d'un acte en matière de divorce, de contestation ou de reconnaissance de paternité ou encore de changement de sexe, ce uniquement pour réaliser la mission concernée.

Vous êtes défendeur (le destinataire des actes que nous sommes amenés à dresser) – personne physique, nous récoltons notamment les données suivantes :

- Données destinées à remplir nos missions légales : Nom, prénom, sexe, numéro national, date de naissance, domicile, résidence éventuelle et éventuelle élection de domicile.
- Données de contact et de gestion financière : adresses email, numéros de téléphone et GSM, données relatives à vos comptes financiers.

Lorsqu'il s'agit d'un dossier d'exécution à votre égard, nous pouvons aussi être amenés à récolter toute information nécessaire en vue de déterminer votre situation financière et familiale, telles que la source de vos revenus ou de vos allocations, les données des véhicules immatriculés à votre nom, les immeubles dont vous êtes propriétaire, votre régime matrimonial.

Dans des cas spécifiques, des données par rapport à votre situation familiale peuvent aussi être récoltées, notamment lors de la signification ou de l'exécution d'un acte en matière immobilière, de divorce, de contestation ou de reconnaissance de paternité ou encore de changement de sexe, ce uniquement pour réaliser la mission concernée.

Vous êtes fournisseur, sous-traitant ou collaborateur – personne physique, nous récoltons les données suivantes :

- Données pour remplir nos obligations comptables et fiscales : Nom, prénom, n° de BCE, n° de TVA, résidence professionnelle, heures d'ouverture, coordonnées de contact (adresse email, gsm, téléphone) et coordonnées financières (numéro de compte).

Quelles sont les finalités de la collecte de données ?

Vous êtes donneur d'ordre (celui qui nous confie une mission : avocat, notaire, particulier, etc) – personne physique, nous récoltons les données reprises ci-dessus dans les buts suivants :

- L'accomplissement de nos missions légales telles qu'énumérées ci-dessus ;
- L'accomplissement de nos obligations d'information et de transmission des sommes disponibles, telles que légalement et déontologiquement prescrites ;
- La réalisation d'une communication appropriée pour un suivi rapide et efficace de votre dossier, notamment pour pouvoir entrer en contact avec vous et pour recueillir vos instructions.

Vous êtes requérant (celui à la requête de qui la mission est exécutée) – personne physique, nous récoltons les données reprises ci-dessus dans les buts suivants :

- L'accomplissement de nos missions légales telles qu'énumérées ci-dessus ;
- L'accomplissement de nos obligations d'information et de transmission des sommes disponibles, telles que légalement et déontologiquement prescrites, notamment le remboursement de trop perçu de provision ;
- La réalisation d'une communication appropriée pour un suivi rapide et efficace de votre dossier, notamment pour pouvoir entrer en contact avec vous et pour recueillir vos instructions.

Vous êtes défendeur (le destinataire des actes que nous sommes amenés à dresser) – personne physique, nous récoltons les données reprises ci-dessus dans les buts suivants :

- La finalité principale du traitement de vos données est l'accomplissement de nos missions légales telles qu'énumérées ci-dessus.
- En ce qui concerne vos coordonnées, la finalité est de pouvoir entrer en contact avec vous afin de recueillir vos intentions et vos possibilités d'exécution de la condamnation reprise au titre dont exécution.
- Quant aux données nécessaires à déterminer votre situation financière, telles que la source de vos revenus ou de vos allocations, les données des véhicules immatriculés à votre nom, les immeubles dont vous êtes propriétaire, elles servent à déterminer vos possibilités d'exécution de la condamnation et, le cas échéant mener à bien l'exécution à votre égard

afin de vous contraindre ou de vous aider à respecter la décision de justice dans la mesure réelle de vos possibilités et dans le contexte socio-économique qui est le vôtre.

Vous êtes fournisseur, sous-traitant ou collaborateur – personne physique, nous récoltons les données reprises ci-dessus dans les buts suivants :

- La finalité du traitement est la bonne gestion de l'entreprise, dans le but de faire appel à vos services et de payer vos interventions.

Quelles sont les bases légales de notre traitement de données à caractère personnel ?

1. Traitements de données personnelles basés sur des lois ou règlements :

- Article 519 du Code judiciaire (missions et compétences des huissiers de justice).
- Article 700 du Code judiciaire (citation – convocation pour comparaître en justice).
- Article 1016bis du Code judiciaire (constat d'adultère).
- Articles 1386 et suivants du Code judiciaire (saisies conservatoires et voies d'exécution).
- Articles 1139 et 1146 du Code civil (mise en demeure du débiteur défaillant).
- Loi du 20 décembre 2002 relative au recouvrement amiable des dettes du consommateur.
- Code d'instruction criminelle (citations et significations en matière pénale).
- Loi du 8 août 1983 organisant un registre national des personnes physiques.
- Loi du 18 septembre 2017 relative à la prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme et à la limitation de l'utilisation des espèces.
- Arrêté royal du 20 juillet 2001 relatif à l'immatriculation de véhicules.
- Délibération n° 17/088 du 7 novembre 2017 du comité sectoriel de la sécurité sociale et de la santé relative à la communication électronique de données à caractère personnel par la Banque-Carrefour de la Sécurité sociale aux huissiers de justice.

→ **Base légale** : l'exécution de nos missions d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique.

2. Traitements de données personnelles collectées via notre site Internet :

- Formulaire de contact
- Paiement en ligne
- Proposition de remboursement
- Fournir une preuve de paiement
- Poser une question

→ **Base légale** : notre intérêt légitime.

3. Traitements à des fins d'informations destinées aux parties requérantes et/ou à leur conseil :

- Envoi de courriels ponctuels traitant de l'actualité dans le cadre des finalités de notre métier, des services offerts, des intérêts des justiciables, des changements législatifs, etc.

→ **Base légale** : notre intérêt légitime.

Comment recueillons-nous les données vous concernant ?

Vous êtes donneur d'ordre (celui qui nous confie une mission : avocat, notaire, particulier, etc) – personne physique, nous recueillons les données vous concernant de la façon suivante :

- Lors de la transmission d'une mission, vos coordonnées sont récoltées sur vos courriers, échanges d'emails, échanges téléphoniques ou encore à notre demande spécifique.
- Si nous n'en disposons pas encore, vos coordonnées bancaires sont relevées lors de vos paiements.

Vous êtes requérant (celui à la requête de qui la mission est exécutée) – personne physique, nous recueillons les données vous concernant de la façon suivante :

- Lors de la transmission d'une mission, vos coordonnées sont récoltées sur vos courriers, échanges d'emails, échanges téléphoniques ou encore à notre demande spécifique.
- Si nous n'en disposons pas encore, vos coordonnées bancaires sont relevées lors de vos paiements.
- En cas d'intervention d'un donneur d'ordre, nous recevons des informations de sa part et il sera éventuellement amené à nous communiquer les informations ci-dessus si elles sont manquantes.
- Sur votre autorisation expresse, ou lorsque la mission l'exige, des informations peuvent être récoltées auprès du registre national des personnes physiques.

Vous êtes défendeur (le destinataire des actes que nous sommes amenés à dresser) – personne physique, nous recueillons les données vous concernant de la façon suivante :

- Nous pouvons recevoir des coordonnées provenant du donneur d'ordre et/ou du requérant.
- Vos coordonnées sont récoltées sur vos courriers, échanges d'emails, échanges téléphoniques ou encore à notre demande spécifique, notamment lors de votre visite à l'étude le cas échéant.
- Vos coordonnées bancaires sont relevées lors de vos paiements.
- Nous pouvons également obtenir les données vous concernant, notamment par les sources suivantes :
 - Des Instances judiciaires (jugements qui nous sont confiés).

- Registre national : dans le cadre de nos activités légales et complémentaires.
- Moniteur Belge : c'est une publication journalière publique.
- Banque Carrefour des Entreprises : c'est une base de données ouverte et accessible à tous.
- Fichier central des avis de saisie, de délégation, de cession et de règlement collectif de dettes.
- Direction pour l'Immatriculation des Véhicules : dans le cadre de nos activités légales et après un jugement.
- Banque Carrefour de la Sécurité Sociale (où travaillez-vous ou d'où viennent vos revenus) : dans le cadre de nos activités légales et notamment de l'exécution forcée.
- Votre employeur : dans la cadre de l'exécution forcée.
- Registre des gages : c'est une base de données publique.
- Cadastre : dans le cadre d'une activité légale, c'est une base de données publique.
- Hypothèques : c'est un registre public.
- Bureaux de l'enregistrement : c'est un registre public.
- Les observations propres de l'huissier de justice lorsque celui-ci se rend sur les lieux et dresse un rapport.
- Confrères : les huissiers de justice bénéficient du secret professionnel partagé et ils se communiquent mutuellement des informations quant aux possibilités d'exécution.
- Réseaux sociaux et données publiques en libre accès sur internet : ce sont des bases de données publiques.

Vous êtes fournisseur, sous-traitant ou collaborateur – personne physique, nous recueillons les données vous concernant de la façon suivante :

- Lors de la transmission d'une mission, vos coordonnées sont récoltées sur vos courriers, échanges d'emails, échanges téléphoniques ou encore à notre demande spécifique.

Communication de vos données à des tiers

Nous ne transmettons vos données à des tiers que dans une finalité très précise de notre mission et lorsqu'une disposition légale le prévoit ou encore s'il s'agit d'un fournisseur ou d'un sous-traitant mandaté avec lequel nous avons passé un accord de confidentialité, de telle sorte que nous avons mis en œuvre toutes les dispositions nécessaires à la protection de vos données personnelles.

Lorsqu'il s'agit d'une transmission de données prévue par la loi, les autorités récoltant auprès de nous vos données sont tenues de les traiter dans la finalité spécifique qui leur est dévolue par la loi.

Lorsqu'il s'agit d'une transmission de données à des fournisseurs, sous-traitants ou collaborateurs, un accord-cadre entre notre étude et ces sous-traitants est défini dans un contrat de sous-traitance conformément au RGPD. Les données peuvent uniquement être utilisées pour la finalité spécifique décrite dans ce contrat. Vos données ne peuvent en aucun cas être transmises par le sous-traitant à des tiers.

Vous êtes donneur d'ordre (celui qui nous confie une mission : avocat, notaire, particulier, etc) – personne physique, nous pouvons être amenés à communiquer vos dossiers, ou certaines données de ceux-ci, à des tiers dans les cas suivants :

- Lorsque l'acte posé exige de renseigner l'identité du donneur d'ordre, vos coordonnées y sont renseignées et transmises à tout tiers intéressé par l'acte posé.
- Lorsque les circonstances l'exigent pour le bon déroulement de la procédure et dans le but de prendre contact avec vous, vos coordonnées de contact peuvent alors être transmises à des tiers.

Vous êtes requérant (celui à la requête de qui la mission est exécutée) – personne physique, nous pouvons être amenés à communiquer vos dossiers, ou certaines données de ceux-ci, à des tiers dans les cas suivants :

- Tout acte et procès-verbal posé à votre requête dans le dossier que vous nous confiez, tout courrier nécessaire à la bonne gestion de la procédure, renseignera obligatoirement vos coordonnées légales (nom, prénom, sexe, domicile ou résidence, de même que votre numéro national, en cas de citation en justice).
- Lorsque la loi le prévoit, nous sommes tenus de transmettre copie de nos actes à certains organismes, comme par exemple l'enregistrement, le procureur du Roi, le CPAS, le greffe, à d'autres huissiers de justice) ou par extraits (contributions directes, fichier central des avis de saisie).
- Si vous n'êtes pas représenté par un donneur d'ordre, lorsque les circonstances l'exigent, pour le bon déroulement de la procédure et dans le but de prendre contact avec vous, vos coordonnées de contact peuvent alors être transmises à des tiers.

Vous êtes défendeur (le destinataire des actes que nous sommes amenés à dresser) – personne physique, nous pouvons être amenés à communiquer vos dossiers, ou certaines données de ceux-ci, à des tiers dans les cas suivants :

- Tout acte et procès-verbal dont vous êtes le destinataire doivent légalement et obligatoirement renseigner vos coordonnées légales (nom, prénom, sexe, date de naissance, domicile ou résidence, de même que votre numéro national ,en cas d'acte soumis à la transcription hypothécaire).

- Lorsque la loi le prévoit, nous sommes tenus de transmettre copie de nos actes à certains organismes, comme par exemple l'enregistrement, le procureur du Roi, le CPAS, le greffe, à d'autres huissiers de justice) ou par extraits (contributions directes, fichier central des avis de saisie).

Vous êtes fournisseur, sous-traitant ou collaborateur – personne physique, nous communiquons vos dossiers à des tiers dans les cas suivants :

- Lorsque la loi prévoit que le fournisseur, sous-traitant ou collaborateur soit divulgué, notamment dans un acte judiciaire relatant votre intervention ou lorsqu'une demande en responsabilité est soulevée par des tiers.

Votre consentement

Vous êtes donneur d'ordre, requérant, ou défendeur, vos données à caractère personnel ne seront traitées par l'étude que dans la finalité de la mission légale donnée à l'huissier de justice, lequel est alors investi d'une mission d'intérêt public et relevant de l'exercice de l'autorité publique (RGPD art. 6, 1, e). A cet égard, votre consentement n'est pas requis, le traitement de vos données étant nécessaire à l'exécution des missions légales qui lui sont dévolues.

Vous êtes fournisseur, sous-traitant ou collaborateur : votre consentement est expressément recueilli lors du contrat de sous-traitance.

Protections générales des données à caractère personnel sur le site www.lex-ekho.be et les sous-sites

Pour ce qui est des utilisateurs du site www.lex-ekho.be, ce site utilise des **cookies** afin de faciliter la navigation. Il s'agit de petits fichiers informatiques d'informations envoyés et conservés sur votre propre ordinateur. Lors de votre visite suivante, les informations sont renvoyées au gestionnaire du site dans le but d'adapter le site internet à vos besoins. Ainsi sont enregistrés le nombre de visites et leur fréquence, de même que les pages visitées. L'adresse IP est également collectée à des fins statistiques pour déterminer l'endroit depuis lequel la connexion est établie.

Il vous est toujours possible d'éviter que des cookies soient créés et vous pouvez être prévenu lors de la création de cookies en paramétrant votre propre navigateur. Votre navigateur vous permet aussi de supprimer les cookies présents sur votre ordinateur.

Les données recueillies par ces cookies sont conservées durant 6 mois uniquement à des fins statistiques et dans le cadre de la lutte contre le piratage informatique. En aucun cas, ces données ne sont communiquées à des tiers, ni utilisées à d'autres fins que celles reprises ci-dessus.

Vos droits

Vous disposez des droits définis aux articles 15 à 18 RGPD.

Ainsi, avez-vous le droit de **consulter les données** obtenues et recueillies sur vous. Vous pouvez exercer ce droit à tout moment, nous vous fournirons un aperçu le plus complet possible de vos données.

Vous avez le droit de **faire rectifier vos données** qui s'avèrent erronées. Ce droit ne porte toutefois que sur les données que nous n'avons pas obtenu d'une autre source. Si les données à rectifier proviennent d'une source de données officielle (RN, DIV, cadastre, enregistrement, BCSS, etc.), c'est alors au gestionnaire de ces bases de données qu'il convient de vous adresser.

Vous avez le droit de **faire supprimer vos données** si le délai de conservation* est écoulé. Si vous pensez qu'un traitement de certaines données est inapproprié, vous pouvez demander que ces données soient supprimées dans certaines conditions car certains textes légaux afférents à notre mission légale nous imposent l'utilisation de certaines données à caractère personnel sans lesquelles nous ne pourrions plus remplir notre mission ou nos obligations. Autrement dit, le droit à l'effacement des données ne s'applique pas lorsque le traitement est nécessaire pour respecter une obligation légale prévue par le droit de l'Union ou par le droit belge, ou pour exécuter une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont nous sommes investis.

Nous effaçons systématiquement toutes les données dans l'année qui suit la fin de leur durée de conservation.

Vous avez le droit **d'obtenir une limitation du traitement** de vos données.

Si vous pensez qu'un traitement de certaines données est inapproprié, vous pouvez demander qu'il soit provisoirement suspendu pendant une durée nous permettant de vérifier le caractère légitime des motifs que vous invoquez.

Ce droit n'est pas applicable lorsque le traitement en cause est nécessaire à l'exercice ou la défense de droits en justice, ou pour la protection des droits d'une autre personne physique ou morale, ou encore pour des motifs importants d'intérêt public de l'Union européenne ou d'un État membre.

Vous avez le droit **de vous opposer à une utilisation spécifique** de vos données.

Si vous n'êtes pas d'accord avec une utilisation spécifique de certaines données dans le cadre d'un traitement basé sur un intérêt légitime vous avez le droit de vous y opposer. Ce droit

d'opposition ne s'applique pas lorsque le traitement est nécessaire pour la constatation, l'exercice ou la défense de droits en justice.

Vous avez le droit **de refuser que vos données soient traitées de façon automatique.**

Notre étude ne fait aucun traitement de données d'une façon entièrement automatisée, sans intervention humaine.

***Durée de conservation des données**

Les données seront conservées durant 10 ans après la fin de la mission de l'huissier de justice, ce délai correspondant au délai maximum de conservation lié aux obligations légales, fiscales et comptables, de même qu'en matière de responsabilité civile.

Comment assurons-nous la protection de vos données ?

Nous prenons toutes les mesures techniques et organisationnelles adéquates pour protéger la sécurité et la protection des données personnelles dont nous avons pris connaissance, que ce soit par le biais de notre site web ou dans le cadre des missions qui nous sont confiées.

Ces données sont conservées dans un environnement sécurisé par un pare-feu et sur des serveurs internes à l'étude. Un back-up encrypté est assuré dans un centre de données sécurisé sur le territoire de l'Union européenne. Les employés impliqués dans le traitement des données à caractère personnel sont contractuellement tenus à une confidentialité très stricte. Seules les personnes dûment autorisées à traiter votre demande ou votre dossier pourront accéder à vos données. Ces personnes sont identifiées et authentifiées à l'aide de leur carte d'identité électronique délivrée par l'Etat belge et par mot de passe individualisé. Pareillement, tout traitement de données personnelles est soumis à une traçabilité en continu, depuis la création du dossier et ensuite pour chaque consultation, modification ou suppression des données vous concernant.

Comment exercer vos droits ?

Nous vous invitons à être précis dans votre demande, nous pourrions ainsi traiter celle-ci de manière concrète et correcte.

Lorsque vous exercez un droit, nous pouvons être amenés à vous demander de justifier de votre identité afin d'éviter qu'une autre personne n'exerce vos droits à votre place. Une copie de la carte d'identité peut donc être demandée.

Pour exercer vos droits, vous devez contacter le responsable du traitement.

Le « responsable du traitement » est la **srl Lex.Ekho** huissiers de justice, bce :0476.585.447, rue du Coq,56 à 4000 Liège, tél :04/226.54.78 ; il est joignable par courrier ordinaire à la poste ou à l'adresse privacy@lex-ekho.be .

Pour obtenir davantage d'informations ou en cas de réclamation relative à la protection de vos données personnelles traitées par notre étude, vous pouvez également contacter notre délégué à la protection des données :

La SRL GDPR Agency dont le siège social est établi à 6 Chemin du Cyclotron à 1348 Louvain-la-Neuve, inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0673.492.972, représentée par le « délégué à la protection des données » (DPO) **Monsieur Tramasure** Fabien joignable à l'adresse dpo@lex-ekho.be .

Vous pouvez également introduire une plainte auprès de l'Autorité de protection des données <https://www.autoriteprotectiondonnees.be>